

Décision concernant la troisième question à l'ordre du jour: résultats obtenus dans le cadre du mandat du Directeur général en tant que président du Comité des organismes coparrainants (COC) de l'ONUSIDA en 2015

Le Conseil d'administration:

a) a pris note avec intérêt du rapport du Bureau figurant dans le document GB.326/POL/3 sur les résultats obtenus dans le cadre du mandat du Directeur général en tant que président du Comité des organismes coparrainants du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida en 2015;

b) a invité le Bureau à tenir compte, dans ses propositions concernant les travaux qu'il pourrait mener à l'avenir en vue de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif 8, des mesures de suivi et des possibilités offertes à l'OIT et à ses mandants d'intégrer la question du VIH/sida dans leur action.

(Document GB.326/POL/3, paragraphe 30.)